

Une ouverture de classe annoncée au conseil municipal de Port-Bail-sur-Mer



Habituellement installé aux côtés des adjoints au maire, Alain Laisné, maire délégué de Denneville (2e à gauche), a pris place entre Laurent Prod'homme (1er à gauche) et Michel Cloupeau (au micro), à la table du groupe d'opposition. Ouest-France

Le conseil municipal du 30 juin 2025 à Port-Bail-sur-Mer (Manche) s'est tenu dans un climat solennel et tendu, entre annonces de nouvelles arrivées, minute de silence et fin de séance soudaine.

Le conseil municipal de Port-Bail-sur-Mer (Manche) s'est ouvert, le 30 juin 2025, par une minute de silence, en mémoire de Corentin Picot, jeune habitant décédé dans une noyade accidentelle sur la plage de Carteret, le vendredi 27 juin 2025.

Une quatrième classe pour l'école de Denneville

L'une des préoccupations de la population de Denneville (commune déléguée) depuis plusieurs mois, c'est une éventuelle fusion de son école locale avec celle de Portbail. Cette crainte alimente d'ailleurs les tensions entre Frédérique Boury, maire de la commune nouvelle, et Alain Laisné, maire délégué de Denneville. Le 27 juin, l'association des parents d'élèves s'est mobilisée devant l'école pour dénoncer la surcharge des effectifs dans l'une des classes. Dès le début de séance, la maire a apporté une éclaircie dans ce dossier en annonçant une nouvelle encourageante : « **Nous avons eu la confirmation de l'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée, grâce au travail conjoint de l'agent scolaire, des parents d'élèves, de la directrice et de moi-même.** »

Des kinésithérapeutes de retour en août

Le départ précipité de deux kinésithérapeutes, installés dans un local communal, avait provoqué en son temps une vive inquiétude de la part des élus minoritaires. Là encore, la maire a répondu à l'attente des habitants : « **Un couple de kinésithérapeutes viendra s'installer à partir du mois d'août. C'est l'aboutissement d'un travail commun entre la mairie et le PSLA (Pôle de santé libéral ambulatoire)** », a-t-elle précisé.

Surveillance des plages

Le conseil a voté à l'unanimité pour faire appel à la Fédération de sauvetage et de secourisme afin de pallier le désengagement du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) dans la surveillance des plages. Quatre nageurs sauveteurs assureront la sécurité des baigneurs, du 5 juillet au 31 août, sur la zone balisée à l'entrée de la plage. La commune prendra à sa charge le coût de gestion et d'équipement : 6 010 € TTC.

La fin de séance écourtée

Pour tenter de limiter les débordements observés lors de précédentes séances, Frédérique Boury a rappelé que les questions diverses devaient porter sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Un rappel de procédure qui n'a pas empêché Sophie Caublot, élue d'opposition, de pointer l'absence toujours persistante de règlement intérieur, pourtant obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants. « **On attend sa rédaction** », a simplement rétorqué la maire. La tension est montée d'un cran lorsque Laurent Prod'homme, quatrième adjoint, a remis sur la table sa propre exclusion du conseil (*Ouest-France* des 25 juin et 1er juillet). Il a également déploré l'inertie autour du projet de zone artisanale, annoncé depuis plusieurs années mais resté sans suite. Face à ces remarques, Frédérique Boury a brusquement mis fin à la séance.